



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

N°1989
DPC

Faculté
d'Odontologie



Réf. ANDPC19891700002

FORMATION CONTINUE

DU Réparation du dommage
corporel en odontologie



Responsables du diplôme :

Professeur Jean-Paul ARTIS
Docteur Céline CLEMENT

Enseignement théorique et pratique
Organisé sur deux années universitaires :

1^e année (coût : 2215€)

3 sessions de 2 jours
Validation de l'année par un examen écrit

2^e année (coût : 1615€)

Mémoire de Diplôme Universitaire

Secrétariat de la Faculté d'Odontologie de Nancy

96, Av. de Lattre de Tassigny
BP 50208 - 54004 NANCY CEDEX
☎ 03 83 68 29 58
☎ 03 83 68 29 81
✉ laetitia.saby@univ-lorraine.fr

PROGRAMME

SÉMINAIRE 1

19-20 janvier 2017

- Organisation de la justice en France
- L'expert et son inscription sur la liste de la Cour d'appel : critères retenus
- La nomenclature Dinthilhac. Le déroulement de l'expertise
- Le concept de la responsabilité : de la responsabilité général en acte de soins
- La justice administrative et son organisation
- La fiscalité des experts

SÉMINAIRE 2

16-17 mars 2017

- Rapport experts-avocats
- Dommage corporel et chirurgie maxillo-faciale
- La loi du 4 mars 2002
- La technique expertale
- La commission de conciliation et d'indemnisation
- La mise en état du dossier
- La conduite du procès civil en matière de responsabilité médicale

SÉMINAIRE 3

18-19 mai 2017

- La loi Badinter – les barèmes
- Organisation de la justice au Maroc, experts et avocats
- La conciliation et le rôle de l'ordre dans le contentieux patient-praticien
- Répercussions psychologiques du dommage corporel en odontologie
- L'expertise judiciaire
- Synthèse du cycle 2017, questions, réflexions sur le mémoire de 2^e année

